

DECISION CA084-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA021-2016 du 1er mars 2016

Objet de la d cision Demande d'acceptation d'un don fait   l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'accepter le don de la soci t  d'Accueil pour la journ e de rentr e 2016 et le rallye des  tudiants fait   l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture.


Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 13 septembre 2016

Christian ROBLEDO

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **20 septembre 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	
07/06/2016	UFR ESTHUA Tourisme et Culture	
Nom du donateur	Montant du don	Centre financier
SOCIETE D'ACCUEIL	1 000,00 €	A931
Observations : nature du don		
SOMME DE 1 000 € (chèque) POUR AIDE A LA JOURNEE DE RENTREE 2016 ET RALLYE DES ETUDIANTS		

Angers, le 8/09/2016

Le Directeur

Philippe VIOLIER